

Vesoul, le 03 avril 2020

Communiqué de presse

Covid-19, confinement - halte aux violences : des mesures et des numéros d'urgence utiles en Haute-Saône.

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de Covid-19, est susceptible d'attiser certaines tensions au sein des familles et d'accroître de façon significative les violences intra-familiales tant au sein du couple que vis-à-vis des enfants. Car dans la cellule familiale, il n'est pas toujours simple lorsque l'on est victime de violence, de se signaler, surtout quand les sorties du domicile sont très limitées.

Il est donc absolument nécessaire de maintenir une vigilance collective et de garder le lien avec les victimes de violences intra-familiales. Lorsque l'on est ou que l'on pense être témoin, même auditif, de violences intra-familiales dans un foyer, il ne faut pas hésiter à contacter le 17. **Le principe de précaution doit prévaloir pour éviter un drame.** Par ailleurs, pour permettre aux personnes victimes de se signaler et d'être secourues sans éveiller l'attention de leur entourage, le 114 par SMS est un moyen facilitant pour appeler à l'aide.

Les services de l'État et les associations agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles sont très vigilants et restent pleinement mobilisés en Haute-Saône.

Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur a annoncé, par communiqué de presse du 27 mars 2020, **l'engagement des pharmacies pour permettre aux victimes de violences intrafamiliales de se rendre dans ces lieux et de se signaler.** Ce dispositif est avant tout destiné aux femmes victimes de violences conjugales, qui, dans 80 % des cas, ont des enfants et vivent au domicile familial.

La préfète de la Haute-Saône rappelle que par ailleurs que les structures locales restent totalement opérationnelles et actives :

- Pour trouver un hébergement d'urgence : appeler le 115 ou 03 84 76 00 10
- Pour contacter l'intervenante sociale en service de police et gendarmerie : appeler le 06 88 05 33 98
- Pour solliciter le conseil départemental d'accès aux droits : par mail : cdad.hautesaone@orange.fr et par téléphone du lundi au vendredi : 03 84 75 80 49
- Pour contacter la permanence de l'ordre des avocats de la Haute-Saône au 03 84 75 50 62

Les associations maintiennent l'écoute et l'accompagnement des victimes :

- le Centre d'information des droits des femmes et des familles, au 03 84 76 32 38 ou cidff70-secretariat@laposte.net
- France Victimes 70 au 09 70 19 52 52 et contact@aiavi.fr

En complément, les moyens de lutte nationaux sont accessibles en tout lieu :

- Le **3919 Violence Femmes Info** constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences. Ce numéro anonyme et gratuit reste accessible de 9h à 19h du lundi au vendredi. Le 3919 n'apparaît pas sur les factures téléphoniques.
- Le **119**, numéro d'urgence de l'enfance en danger pour les victimes ou témoins de violences intra-familiales.
- La **plateforme de signalement arretonslesviolences.gouv.fr** permet aux victimes d'échanger avec un policier ou un gendarme spécialement formé. La plateforme est gratuite et accessible 24h/24, 7j/7.

Ces démarches sont gratuites et peuvent être réalisées par les victimes mais également par les témoins, même auditifs, des violences.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont sur le site :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Numéro vert national est accessible 24h/24 au : 0800 130 000 (appel gratuit)

CONTACT PRESSE

Julie LANTOINE
julie.lantoine@haute-saone.pref.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX –
Tel. : 03.84.77.70.00/Fax :
03.84.76.49.60
prefecture@haute-saone.gouv.fr